Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2388

23.10.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/2388 DE LA COMMISSION

du 21 octobre 2026

modifiant le règlement (CE) nº 1210/2003 du Conseil concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 1210/2003 du Conseil du 7 juillet 2003 concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq et abrogeant le règlement (CE) nº 2465/96 ([1]), et notamment son article 11, point b),

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe IV du règlement (CE) nº 1210/2003 énumère les personnes, physiques et morales, et les organes ou entités associés au régime de l'ancien président Saddam Hussein et visés par le gel des fonds et des ressources économiques et par l'interdiction de mettre des fonds ou des ressources économiques à disposition.

(2) Le 5 octobre 2026, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de retirer une entité de la liste des personnes et entités auxquelles devrait s'appliquer le gel des avoirs.

(3) Il convient donc de modifier en conséquence l'annexe IV du règlement (CE) nº 1210/2003,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe IV du règlement (CE) nº 1210/2003 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 21 octobre 2026.

Par la Commission,
au nom de la présidente

Directeur général
Direction générale de la stabilité financière,
des services financiers et de l'union des marchés des capitaux

([1]) JO L 169 du 8.7.2003, p. 6, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2003/1210/oj.

ANNEXE

À l'annexe IV du règlement (CE) nº 1210/2003 du Conseil, la mention suivante est supprimée:

«97. LOGARCHEO S.A. (*alias* LOGARCHEO AG). Adresse: Chemin du Carmel, 1661 Le Paquier-Montbarry, Suisse. Autre renseignement: nº fédéral: CH-2 17-0-431-423-3 (Suisse).».